

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt-deux

Le 14 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

**PRESENTS :** MMES LESENNE – SCHROEDER –  
TABEL

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –  
DESCLIDES – HUBERT – SUTRE

**EXCUSÉS :** MMES GUÉRIN – POT – M DESLANDES

**ABSENTS :** MME STAËL – MM JUANOLA – LEROY

Monsieur HUBERT a été nommé secrétaire.

**2022-12-02 D**

**OBJET : Brie – Convention ALSH**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de partenariat avec la commune de Brie doit être renouvelée pour l'accueil de loisirs de Safabrie et le centre de loisirs Ados.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Jauldes dispose de 10 places pour les enfants de la commune à l'ALSH Safabrie. La convention entre les deux communes Brie et Jauldes définit les différentes modalités de gestion.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler la convention avec la commune de Brie et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

Fait à Jauldes, le 15 décembre 2022

**Le Maire**

**Sébastien BOIVENT**

